



Communiqué commun des syndicats de la DGFIP Nouvelle journée d'actions le 27 mars !

Les plans d'austérité se succèdent en France, comme dans plusieurs pays européens, provoquant encore plus d'injustices dont les salariés sont les principales victimes.

Dans cette logique, les fonctionnaires continuent d'être stigmatisés et malmenés. En effet, au blocage de leurs carrières et de leur rémunérations, le gouvernement ajoute de nouvelles régressions : Institution d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie (baisse de salaire) et réduction des droits en matière de jours RTT.

Pour sortir de la crise, il faut des services publics de qualité et de proximité disposant des moyens nécessaires, notamment en emplois.

4 ans après sa création (le 4 avril 2008), la DGFIP doit faire face à une augmentation de la charge de travail due à la multiplication des réformes et à l'accumulation record des suppressions d'emplois (plus de 25 000 en 10 ans). Dans le même temps, elle doit assurer des missions de premier plan au service des Finances Publiques (recette, dépense et contrôle).

Les syndicats de la DGFIP dressent donc un bilan négatif de la fusion Impôts/Trésor voulue par N. Sarkozy et portée par Ph. Parini sur les conditions d'exercice des missions d'accueil, de relations avec les collectivités territoriales, de proximité physique du service public et sur les conditions de vie au travail.

Mobilisés depuis plusieurs mois contre les suppressions d'emplois et pour la satisfaction des revendications de la plateforme unitaire, les agents de la DGFIP ont largement participé aux actions locales de cet hiver, notamment lors des CT locaux Emplois, et à la grève nationale du 2 février, avec près d'1 agent sur 3 en grève, chiffre très significatif pour un appel spécifique DGFIP.

Tout en reconnaissant l'ampleur du mécontentement et la persistance de la mobilisation, le Directeur Général et la ministre du Budget ont refusé l'ouverture de négociations, en particulier sur l'emploi. Philippe Parini entend même lancer de nouvelles restructuration sur le cadastre (CDI/CDIF), les missions patrimoniales (CH, FI, enregistrement), le réseau des trésoreries hospitalières, etc....

Pressé par les échéances électorales et par les rapports (de l'IGF, de la Cour des Comptes, du Parlement,...) le DG accélère le pas et lance de nouveaux chantiers, tout en refusant de confronter son bilan à la réalité quotidienne vécue par les agents.

Les syndicats ont donc décidé de faire du mardi 27 mars 2012 une nouvelle journée nationale d'actions à la DGFIP pour :

- continuer le combat engagé pour l'emploi et sur la plateforme revendicative unitaire ;
- exiger un bilan contradictoire à la veille de l'anniversaire des 4 ans de la DGFIP ;
- contrer les mesures de régression, en particulier celles visant les fonctionnaires malades avant que les circulaires d'application à la DGFIP soient rédigées ;
- rappeler à nos concitoyens l'importance que les missions et les emplois de l'administration des

Finances Publiques ont pour la citoyenneté et la justice sociale.

4 ans après la fusion DGI/DGCP, les mauvais coups et les déclarations politiques ne s'arrêtant pas, les agents de la DGFIP ne doivent pas attendre pour se faire entendre !

Le dogme du non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite, voulu par les politiques qui ont mis en place la RGPP, aggravé par la règle du « un sur deux », devenu « deux sur trois » à la DGFIP, doit cesser.

Le 27 mars, les syndicats de la DGFIP appellent tous les agents de la DGFIP à :

- **se réunir pour rédiger leur bilan de la mise en place de la DGFIP ;**
- **le porter ensemble aux directions locales et auprès des citoyens (tract au public, conférence de presse, ...)**

- **se réunir, partout, dans l'unité, dès le 28 mars pour débattre de la suite des modalités d'actions à la DGFIP.**

Le 8 mars 2012

Élection présidentielle Changer de politique, conquérir la justice sociale

Les salariés, retraités et privés d'emploi, comme l'ensemble des citoyens, femmes et hommes, sont appelés à participer à l'élection présidentielle les 22 avril et 6 mai prochains.

C'est un rendez-vous important pour l'expression démocratique. A ce titre, la CGT ne saurait être neutre, surtout au regard de la gravité de la situation.

Après des décennies de creusement des inégalités, la répartition des richesses doit désormais privilégier les revenus des salariés, des retraités, les minima sociaux et la protection sociale. Elle doit être réorientée vers l'efficacité économique et sociale.

La première des insécurités est bien sociale. Elle est aussi la conséquence de choix politiques.

Face à la mainmise des marchés financiers sur l'ensemble de l'économie et sur les choix de société il faut combattre la spéculation, mettre en place des dispositifs pour financer des activités créatrices d'emploi, investir dans une véritable politique industrielle et développer les services publics prenant en compte l'impératif de développement humain durable.

Face aux pouvoirs des actionnaires devenus exorbitants, il faut donner plus de droits d'intervention aux salariés dans les entreprises et au-delà.

A tous les niveaux, entreprises grandes ou petites, territoires, filières d'activité, État et collectivités ... la démocratie sociale doit être une priorité.

La CGT réaffirme ses dix exigences pour sortir de la crise : • Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux (SMIC à 1700€)

- Contrôler les aides publiques aux entreprises
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- Stopper les suppressions d'emplois
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics • Réformer la fiscalité en profondeur
- Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour l'investissement

productif • Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux

• Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

En aucun cas le projet de l'extrême droite ne peut ouvrir une perspective de sortie de la crise. La CGT renouvelle son opposition aux idées véhiculées par le Front National et banalisées par d'autres, qui cherche à exploiter les peurs et les désarrois sociaux pour s'enfermer dans une société en repli identitaire, liberticide, discriminatoire et raciste.

Le changement de politique pour conquérir la justice sociale, aider au « vivre ensemble » devient incontournable.

Au vu du bilan et des projets du Président de la République, sa réélection ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de lourds reculs sociaux.

Derrière ses discours sur la « moralisation du capitalisme » ou la « revalorisation du travail », l'essentiel de son action a consisté à favoriser les actionnaires et les plus riches.

Ses choix contribuent à faire payer la crise aux salariés qui n'en sont pas responsables.

Il a choisi de ne pas répondre aux grandes mobilisations nationales de 2009 pour "une autre répartition des richesses", préférant satisfaire les revendications patronales.

En 2010, c'est par le passage en force qu'il a imposé le recul de l'âge de départ en retraite aux millions de manifestants. Le système des retraites est fragilisé, les droits pour des millions de salariés en sont affectés.

Il a érigé le pouvoir personnel en méthode de gouvernement.

Le Président de la République est à l'origine d'un nouveau traité européen qui généralise l'austérité. C'est une nouvelle arme pour amplifier les attaques contre le code du travail, les droits et budgets sociaux, les droits des privés d'emploi, les retraites, les services publics...

Son programme pour demain rejoint les exigences du MEDEF. Ce serait plus d'austérité pour les salariés et les retraités, l'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, une culpabilisation éhontée des privés d'emploi, la stigmatisation des travailleurs migrants et immigrés, la mise en cause du rôle des organisations syndicales considérées comme obstacles à ses projets. La société française vivrait des clivages plus violents encore et s'enfoncerait encore plus dans la crise.

L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social.

Affirmer sa citoyenneté, c'est aller voter, c'est aussi se syndiquer. Adhérer à la CGT c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale.

Les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte leurs revendications en toutes circonstances.
Montreuil, le 13 mars 2012 Adoptée à l'unanimité par la Commission Exécutive Confédérale

Débat 2013 sur les retraites : un régime unique pour baisser encore les retraites ?

La prochaine étape de la réforme des retraites sera l'organisation en 2013, voire 2012, d'un débat devant les assemblées parlementaires sur la possibilité d'instaurer un régime unique de l'ensemble des régimes de retraite de base (régimes général, agricole, spéciaux, fonctionnaires,...). Le Medef est très clair : il propose d'aller vers un régime unique de base (par comptes notionnels),

de mettre en place un régime complémentaire pour les fonctionnaires, de ne pas augmenter les cotisations mais de travailler plus longtemps, et de reculer encore l'âge de la retraite après 2030. Dans le monde syndical, la CFDT demande l'organisation d'un débat, sur une réforme systémique et l'instauration d'un régime unique.

La CGT est défavorable à une réforme systémique. Le seul objectif d'un régime unique, c'est de permettre une baisse des retraites plus facile, c'est de refuser l'augmentation des dépenses de retraite, alors qu'elle est inévitable.

La CGT propose de coordonner l'ensemble des régimes sur des objectifs communs : retraite à partir de 60 ans, jusqu'à 65 ans au plus, 75% de taux de remplacement du salaire d'activité pour une carrière complète, aucune retraite complète inférieure au SMIC, prise en compte des années d'inactivité forcée, études et chômage,.... C'est d'une plus grande solidarité des régimes de retraites, et d'une gouvernance démocratique sur des objectifs partagés, dont le système de retraite a besoin en France, et pas d'une unification artificielle.

Retraite additionnelle de la Fonction publique un régime par capitalisation à mettre en extinction

Sous prétexte de prendre en compte les primes des fonctionnaires pour la retraite, le gouvernement a mis en place en 2003 un régime de retraite obligatoire par capitalisation, pour les 4,6 millions de fonctionnaires et militaires.

Aujourd'hui la retraite additionnelle joue un rôle accessoire de complément de retraite, les cotisations étant faibles sur les primes, 1% du salaire brut pour 20% de primes au maximum pour l'agent, autant pour l'employeur. Les droits ne sont ouverts que depuis 2005, et le complément de retraite serait d'environ 1% du salaire brut par décennie de cotisation pour 20% des primes.

Or les retraites des fonctionnaires sont d'un faible montant, du fait de l'écrasement de la grille indiciaire sur le SMIC. Leur taux de remplacement réel par rapport au dernier salaire est très inférieur à 75% pour une carrière complète, du fait de l'absence de prise en compte du montant des primes.

En fin de catégorie C, à l'indice majoré 430, un agent (retraite complète à 75% de l'indiciaire) part en retraite avec 107% du SMIC ; en fin de catégorie B, à l'indice majoré 562, avec 140% du SMIC ; en fin de catégorie A, à 783 majoré, avec 195% du SMIC.

Le taux de remplacement de la retraite par rapport au dernier salaire est de 60% en moyenne, car les rémunérations accessoires représentent 25% du salaire indiciaire pour les fonctionnaires d'État. Pour les cadres non enseignants, c'est bien pire, puisque ce taux de remplacement tombe à 53% de la rémunération totale pour les attachés et inspecteurs, et à 45% pour les cadres de direction. On est bien loin de l'objectif de 75% !

Le risque, si on ne corrige pas cette réalité, c'est que de nombreux fonctionnaires, en particulier chez les cadres, demandent que la retraite additionnelle prenne une importance beaucoup plus grande. Ce serait alors une brèche décisive pour généraliser la retraite obligatoire par capitalisation dans le privé aussi. Il suffit de voir qu'aux Pays-Bas un fonds de pension sur trois va baisser les retraites servies en 2012 pour mesurer les risques qui seraient alors pris.

Renégocier la grille indiciaire de la Fonction publique, intégrer dans la grille les primes ayant valeur de complément salarial, est une urgence de plus en plus grande, pour le pouvoir d'achat et la reconnaissance des qualifications, mais aussi pour atteindre vraiment une retraite complète à 75% du dernier traitement. C'est pourquoi, la mise en extinction du régime de la Retraite additionnelle de la Fonction publique est nécessaire, et salutaire

**Si vous souhaitez recevoir des informations par mail de la section CGT Finances Publiques du FINISTERE envoyez un mail à cgt.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr
Consultez notre site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/29/>**